

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, POUPIN Loïc, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, COUTAND Anaëlle

MARQUET-SIMONNET Céline donne pouvoir à POUPIN Loïc et LOIZEAU Anthony donne pouvoir à GRELET Nicolas

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

D2024032619 - Lotissement des Hirondelles 3 : Clôture définitive. Reprise des excédents

Madame le maire expose que par délibération en date du 26/03/2024, le conseil municipal a adopté la clôture du budget annexe « Lotissement des Hirondelles 3 »

A l'issue de la gestion 2023, on constate un déficit de la section d'investissement à hauteur de 166 892,18 € et un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 209 777,42 €.

En vertu des articles L 1612-7 et L 2311-6 du CGCT, et afin de permettre à Monsieur le Trésorier du service de gestion comptable (SGC) du nord-Vendée, de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre l'excédent de ce budget annexe pour le transférer sur le budget principal de la commune pour un montant de 42 885.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe « Lotissement des Hirondelles 3 » et à transférer l'excédent de 42 885.24 € sur le budget principal 2024 de la commune.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le

Fait à Saint Paul en Pareds, le 26 mars 2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

